



DOMMAGE CORPOREL

Réparation du préjudice corporel

Mon premier dossier

Objectif

La mise en œuvre de la réparation du préjudice des victimes d'infraction pèche assez souvent. Les relations entre établissement de la responsabilité pénale et mise en œuvre de la responsabilité civile méritent dès lors d'être approfondies. L'objectif de cette formation est de fournir aux avocats les réflexes indispensables pour prendre en charge ce type de dossier dans de bonnes conditions.

Thèmes abordés

Les premiers réflexes ; la mission d'expertise ; le principe de la réparation intégrale ; le déroulement de l'expertise ; la nomenclature Dintilhac ; méthodes d'évaluation du préjudice corporel ; la procédure correctionnelle d'intérêts civils ; la commission d'indemnisation des victimes d'infractions.

Programme détaillé

Partie 1 : Identifier les premiers réflexes à adopter

Droit commun et régimes spéciaux

- Loi Badinter, accidents du travail, infraction pénale
- Délais de prescription et de forclusion

L'entretien avec le client et pièces à recueillir

- Identification des enjeux
- Les stratégies possibles

Partie 2 : Faire le point sur l'expertise médicale

La mission et la préparation de l'expertise

- L'établissement de la mission
- La préparation de la réunion

La réunion d'expertise et le rapport

- Le déroulement de l'expertise et le rôle du médecin conseil
- Les dires au rapport d'expertise

Partie 3 : Evaluer le préjudice : la nomenclature Dintilhac

Les préjudices patrimoniaux

- Dépenses de santé et frais divers
- Les préjudices professionnels
- L'assistance tierce personne

Les préjudices extrapatrimoniaux

- Le déficit fonctionnel temporaire et permanent
- Les souffrances et le préjudice d'angoisse de mort imminente
- Le préjudice esthétique, d'agrément et sexuel

Partie 4 : Obtenir l'indemnisation

La procédure correctionnelle d'intérêts civils

- Le renvoi en intérêts civils
- La mise en cause des organismes sociaux et le respect du contradictoire

Les conditions de saisine de la commission d'indemnisation des victimes d'infractions

- Les conditions de recevabilité
- Les conditions de fond

Formation animée par



Antonio Musella

Magistrat
Tribunal judiciaire de Paris



Lorraine Papart

Avocat au Barreau de Paris

Tarif : 430 €



Période
Du 9 octobre 2026
au 31 octobre 2027



Durée
6 heures de formation



Public
Avocats, Juristes



Niveau 1
Acquisition des
fondamentaux



Formation
E-learning





DOMMAGE CORPOREL

Réparation du préjudice corporel

Mon premier dossier

Prérequis

Aucun

Modalités et délais d'accès

L'inscription à la formation sera validée uniquement après la vérification du respect des prérequis.

L'inscription doit avoir lieu au minimum 6 heures avant la date d'expiration du module e-learning.

Méthodes mobilisées

Notre formation s'articule sur une alternance d'apports théoriques et pratiques :

- Exposés théoriques à l'aide de supports écrits et vidéo
- Quiz permettant d'évaluer les progrès (15% du temps de formation environ)

Dernière mise à jour

9 octobre 2026

Modalités d'évaluation

Modalité d'évaluation initiale

- Une évaluation préalable à l'entrée en formation est réalisée dès la demande d'inscription afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant.

Modalité d'évaluation finale

- Évaluation sous forme de quiz
- Fiche d'évaluation finale et demande d'avis par mail après achèvement de la formation.

Contact et assistance

Alexia D'Cruz : Tel. 01 56 81 00 30 / Mail : alexia.dacruz@pro-barreau.com

Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

Dorothee Lavallé : Tel. 01 56 81 00 22 / Mail : dorothee.lavalle@pre-barreau.com

Du lundi au vendredi du 9h30 à 13h et de 14h à 17h30

Formation animée par



Antonio Musella

Magistrat
Tribunal judiciaire de Paris



Lorraine Papart

Avocat au Barreau de Paris

Tarif : 430 €



Période

Du 9 octobre 2026
au 31 octobre 2027



Durée

6 heures de formation



Public

Avocats, Juristes



Niveau 1

Acquisition des
fondamentaux



Formation
E-learning





DOMMAGE CORPOREL

Réparation du préjudice corporel

Mon premier dossier

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
e-learning@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Ville

Tarif : **430€ TTC**

- ☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- ☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- ☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la formation,

une attestation de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

Rétractation

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter d'un contrat conclu à distance. Il peut exercer son droit de rétractation en complétant un formulaire téléchargeable sur notre site internet

www.pro-barreau.com ou toute autre déclaration de rétractation et en l'adressant par courrier à Pro-Barreau, 3 rue de Nesle 75006 Paris ou par mail à l'adresse contact@pro-barreau.com ou par télécopie au 01.72.34.92.58. La souscription par un consommateur d'une formation e-learning est un contrat portant sur la fourniture de contenu numérique indépendamment de tout support matériel au sens de l'article L. 221-4 du code de la consommation. Pour accéder immédiatement à un module e-learning, le consommateur doit renoncer à son droit de rétractation.

